



Direction de l'Information
Ministère des Affaires extérieures
Ottawa Canada

Bulletin

hebdomadaire canadien

Vol. 25, N° 41

14 octobre 1970

LA POLICE DANS UNE SOCIÉTÉ DE CONFRONTATION

Discours prononcé par le ministre de la Justice et Procureur général du Canada, M. John Turner, devant l'Association canadienne des chefs de police, à London, Ontario:

Nous faisons face aujourd'hui à un dilemme entre la liberté et l'autorité. Dans ce dilemme, le droit joue un double rôle. Le droit est à la fois le symbole de l'autorité et la garantie de la liberté. La dynamique de l'évolution rapide des valeurs que notre société choisit d'honorer engendre un conflit et une confrontation. La revendication d'une plus grande liberté se heurte au besoin d'autorité. Dans ce conflit, le policier est pris entre deux feux, il a à

la fois le devoir d'appliquer la loi et la responsabilité sociale d'être sensible aux demandes de liberté individuelle.

Ceux d'entre nous qui participent au pouvoir exécutif assument une grande partie de la responsabilité et de la difficulté en ce qui concerne la formulation, dans de larges domaines économiques et sociaux, d'une politique qui réponde aux normes de valeur actuellement prédominantes dans la société. Mais il y aura toujours désaccord entre ce que, selon les gens, le droit devrait être et ce qu'il est en réalité; il faut que cette différence soit aussi minime que possible pour que les gens puissent se fier complètement à la loi et au genre de société stable qui résulte du respect de la loi.

S'il appartient au législateur d'adapter le droit aux besoins d'une société qui évolue, il incombe à la police de ce pays d'appliquer la loi telle qu'elle existe. Discuter des problèmes d'une société de confrontation dans l'isolement d'un bureau ministériel est une chose; c'est tout autre chose que de faire face à la réalité concrète de la confrontation physique dans le contexte des différends ouvriers, des festivals Pop et de la désobéissance civique. De ces deux tâches, quelle est la plus difficile? Nous pourrions, vous et moi, argumenter longtemps à ce sujet. Une chose est claire cependant: nos responsabilités se complètent.

Les rôles que nous devons jouer sont étroitement liés. La réforme législative n'aboutit à rien si les problèmes pratiques de la réforme administrative et de l'application ne sont pas résolus. Ce qu'il nous faut, c'est un effort coordonné et combiné de la part des législatures et des administrations d'exécution en vue de faire adopter des lois intelligentes qui puissent être et qui soient appliquées d'une manière intelligente. Le rôle du législateur est d'adopter des lois intelligentes; le rôle du ministère public et de la police est d'appliquer ces lois d'une manière intelligente. L'application de lois intelligentes d'une manière intelligente: voilà la clé d'une société

SOMMAIRE

La police dans une société de confrontation	1
Le barrage Mica sur le fleuve Columbia	3
Jeux spéciaux pour les retardés	3
Nouvel hélicoptère	4
Étude sur les centres de santé communautaires	4
Accord Canada-Cameroun	4
Remaniement ministériel	5
Nouveau lieu historique national	5
Honneur à deux chercheurs	5
Aide aux programmes de planification familiale	6
Don à l'OMS de vaccin antivariolique	6
L'Alberta augmente les subventions aux étudiants	6
Les ordinateurs aident à construire les routes	7
La statistique de l'homicide, 1969	7